



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame KLIMCZAK Maggy ;

Monsieur SAVARY Yannick (pouvoir à Monsieur ANTIGNY Frédéric) ;

Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame JEANVOI Nicole est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024
2. Rapports des commissions et délibérations :
 - *Syndicat Mixte des Transports Scolaires (SMTS) – modification statutaire*
 - *Créances irrécouvrables pour admission en non-valeurs*
 - *Carte cadeau pour le départ à la retraite d'un agent affecté aux services extérieurs*
 - *Demande de remboursement de frais engagés par la Coopérative Scolaire*
 - *Demande d'annulation partielle d'un titre de cantine*
 - *Décision du Maire n° 02/2024 (passage au Compte Financier Unique – C.F.U. en 2024)*
 - *Décision du Maire n° 03/2024 (bail professionnel / cabinet kinésithérapeute)*
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024

Pas d'observation.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Dans le cadre du remplacement de Madame LE LOUEDEC Geneviève à la prochaine rentrée scolaire, les entretiens de recrutement se sont déroulés le mardi 02 juillet.
Parmi les 6 candidats convoqués, 2 se sont désistés après avoir trouvé un emploi entre temps et 1 ne s'est pas présenté. Néanmoins, les 3 personnes reçues ont un profil intéressant et correspondant au poste. Le choix définitif sera entériné en début de semaine prochaine.
- Madame Nathalie BOIRON quittera ses fonctions à compter du 1^{er} septembre prochain pour profiter d'une retraite bien méritée. La municipalité organisera son pot de départ le vendredi 06 septembre à La Tuilerie à 20h00. Les invitations seront adressées prochainement aux personnes listées par cette dernière.
- La société « RESTORIA » (prestataire du marché de restauration scolaire) nous a informés d'une augmentation des tarifs de 1% à compter de ce 1^{er} juillet.
En outre, un souci a été rencontré dernièrement quant à la fourniture d'un repas à base de bœuf.
- *Cuisine Centrale de LOCHES (groupement de commandes)*
Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'audit va démarrer prochainement afin de procéder au recrutement du futur prestataire.
- Les délégués de classes ont été de nouveau reçus en mairie le jeudi 02 juin dernier.
Cette entrevue s'est révélée encore fort intéressante.
Un compte-rendu leur a été adressé par l'intermédiaire de la direction de l'école.
- *Jeux Olympiques*
A l'occasion des prochains jeux, 1 médaillé olympique (Ronald POGNON / médaille de bronze aux JO de LONDRES de 2012 en relais 4 x 100m) en et 1 médaillé paralympique (Sébastien LE MEAUX / médaille d'argent aux JO de SIDNEY de 2000 et médaille de bronze aux JO d'ATHENES de 2004 en judo) se sont déplacés à l'école pour rencontrer les élèves.
- Le dernier conseil d'école s'est déroulé le lundi 24 juin dernier. Madame VERDIER (PS / MS) quitte notre groupe scolaire et sera remplacée par Madame GUERTIN qui arrive de SAINT-FLOVIER.
- Rentrée scolaire 2024 / 2025 : une nouvelle répartition sera effective au 02 septembre prochain, à savoir :
 - 10 PS et 15 MS avec Madame GUERTIN
 - 11 GS et 13 CP avec Madame TCHA
 - 10 CE1 et 11 CE2 avec Madame ANGUILE
 - 11 CM1 et 11 CM2 avec Madame BORGNIET
 - Soit 92 enfants à ce jour
- Monsieur le Maire indique que les parents délégués ont sollicité la collectivité afin d'envisager de garder contact avec tous les futurs collégiens. Cette possibilité pourrait être éventuellement envisagée avec le concours de l'association « PUZZLE ». Toutefois, Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire que cette démarche provienne des concernés et interpelle deux collégiennes présentes à cette séance du Conseil Municipal pour communiquer auprès de leurs camarades sur ce sujet.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe les membres présents que :

- REPAS DES AINES (70 ans et plus) : la C.L.A.S. se réunira le mercredi 17 juillet prochain afin de finaliser l'organisation de cette manifestation. Madame KLIMCZAK doit transmettre prochainement les différents devis sollicités pour l'acquisition de vaisselles (assiettes, verres et couverts pour 70 personnes). En outre, l'amicale des Sapeurs-Pompiers a aussi été sollicitée quant à une éventuelle mise à disposition du matériel précité dont elle dispose. A priori, cela serait envisageable sous réserve d'une demande auprès du Président (Monsieur TESSIER).
Un papillon détachable sera joint à la Chambourgeoise estivale afin de permettre aux personnes concernées de répondre à l'invitation et l'information sera communiquée via la presse locale, l'application « City-All » et le site internet de la collectivité.
- CLUB DU TEMPS LIBRE : le club des « anciens » de la commune de DOLUS-LE-SEC a été contacté dernièrement pour envisager une collaboration. Celle-ci semble envisageable mais nécessiterait un besoin de covoiturage qu'il convient d'étudier.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- ASSOCIATIONS : le forum des associations qui se déroulera le dimanche 1^{er} septembre prochain se déroulera sur une plage horaire plus conséquente (10h à 15/16h) avec diverses animations organisées sur le thème des Jeux Olympiques. Les associations qui animeront cette journée sont encore à déterminer mais à minima le Comité des Fêtes, la SBC et le TCC se sont déjà engagés.
L'exposition relative aux Jeux Olympiques, dont a été destinatrice l'école, sera présentée au public dans la salle du Conseil Municipal aux heures d'ouvertures au public et au moins deux samedis matins (horaires à définir) pendant le mois d'août.
- CHAMBOURGEOISE ESTIVALE : il est rappelé que les différents articles sont attendus pour le vendredi 5 juillet – délai de rigueur afin d'assurer une publication à la fin mois.
- COMPAGNIE « LA CORIACE » : cette compagnie organisera un spectacle tout public à titre gracieux dans le jardin de la mairie le mardi 27 août prochain (ou au sein de La Tuilerie en cas d'intempéries). Des ateliers de musique et de théâtre (d'environ 45 minutes) à destination des familles précéderont un spectacle qui se déroulera de 18h à 19h15. La municipalité recherche actuellement un foodtruck pour permettre au public de dîner éventuellement sur place. La seule contrepartie est de mettre à disposition un lieu pour camper, des sanitaires et 6 repas pour les comédiens. La communication sera fournie par la compagnie ultérieurement.
- SHOT / concours des maisons fleuries : Madame SCEATS Fabienne et Monsieur LIGAUD Guy sont remerciés pour leur accompagnement des membres du jury de la SHOT sur le terrain le vendredi 28 juin dernier. Les résultats sont attendus prochainement.
- SHOT / concours communal et départemental : les membres du jury passeront sur la commune le lundi 15 juillet prochain.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY est absent et n'a pas communiqué d'éléments relatifs à sa commission.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- **CHANTIERS / TRAVAUX** : tous les dossiers sont en cours ou vont débiter prochainement, notamment les travaux de voirie via le groupement de commande de la CCLST qui seront achevés fin août - début septembre.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- **ADAC 37** : Les diagnostics relatifs à la végétalisation de l'école et l'étude thermique des bâtiments municipaux seront restitués en mairie le jeudi 11 juillet prochain à 14h00
- **CIRCULATIONS DOUCES** : le marché sera notifié ce vendredi 05 juillet et la réunion de préparation de chantier en mairie est programmée au jeudi 11 juillet. Au terme de celle-ci, le maître d'œuvre nous transmettra les ordres de services correspondants.
- **INTEMPERIES** : suite à la succession d'aléas climatiques survenus dernièrement, une entrevue est prévue prochainement avec les services du Conseil Départemental. Cette rencontre vise à étudier s'il est envisageable ou non de procéder à des aménagements sur certains sites pour palier à ces désordres. A ce titre, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'inviter les administrés à se signaler en mairie pour répertorier les différents cas et surtout analyser les réponses pouvant être apportées selon les cas.
- **P.L.U.** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du groupe de travail comme aux autres membres de l'assemblée délibérante que les travaux à ce sujet respectent le planning établi. Beaucoup de travail a été accompli ; mais la tâche est encore longue et fastidieuse, d'autant que l'on rentre dans la phase de décisions relatives à la définition des exigences de la collectivité selon les différents zonages. La période estivale à venir sera donc studieuse à plus d'un titre, le but étant d'établir un premier bilan des travaux en cours auprès de l'intégralité des membres du Conseil Municipal d'ici la fin septembre – début octobre. De plus, diverses rencontres avec certains propriétaires se poursuivent afin d'envisager certains aménagements.
En complément de ces informations, Monsieur le Maire avise l'assemblée délibérante que l'intégration de nouvelles dispositions législatives au SRADDET impose à la C.C.L.S.T. de prendre actuellement certaines décisions qui engendreront une révision du SCoT (approuvé à la fin de l'exercice 2022) qui à impacteront à terme notre P.L.U.

- Syndicat Mixte des Transports Scolaires (SMTS) – modification statutaire

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée délibérante du courrier du Président du Syndicat Mixte des Transports Scolaires (S.M.T.S.) en date du 20 mars 2024, réceptionné en date du 24 juin dernier, sollicitant l'avis du Conseil Municipal quant à la modification des statuts dudit syndicat et notamment son article 6 (réduction du nombre de délégués à un par collectivité membre : titulaire et suppléant).

Monsieur le Maire précise que cette demande de modification des statuts avait été acceptée à l'unanimité des 60 membres présents lors du Comité Syndical du 13 mars 2024 ; et faisait suite à plusieurs séances du S.M.T.S. où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer sur les affaires courantes, particulièrement lors de la séance du 27 mars dernier relative à l'adoption du budget primitif 2024.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner cette modification des statuts et précise que la désignation du délégué « titulaire » et du délégué « suppléant » sera effectuée ultérieurement après approbation de ladite modification des statuts pas le S.M.T.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Mixte des Transports Scolaires ;

VU la délibération du Syndicat Mixte des Transports Scolaires prise lors de la séance du 13 mars 2024 proposant une modification desdits statuts ;

VU le courrier du Président du Syndicat Mixte des Transports Scolaires en date du 20 mars 2024 (réceptionné en date du 24 juin 2024) ;

CONSIDERANT que l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte des Transports Scolaires prévoit que « le Comité est composé de délégués élus par les collectivités territoriales à raison de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par collectivité membre. Les suppléants sont appelés à siéger au Comité avec voix délibérative uniquement en cas d'empêchement des titulaires » ;

CONSIDERANT que le nombre de sièges au sein du Syndicat Mixte des Transports Scolaires peut être modifié à la demande du Comité Syndical ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée à réception de la missive ci-dessus visée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

CONSIDERANT qu'il convient de solutionner le souci récurrent d'absence de quorum au sein de cette assemblée et d'en faciliter le bon fonctionnement par la modification proposée de l'article 6 de ses statuts (réduction du nombre de délégués « titulaire » et « suppléant » à un par collectivité membre au lieu de deux) ;

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte des Transports Scolaires consistant à réduire le nombre de représentants par collectivité membre à un délégué « titulaire » et un délégué « suppléant » (n° 2024-07-D32).

- Créances irrécouvrables pour admission en non-valeurs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONFORMEMENT au principe de séparation de l'ordonnateur du comptable public fixé par le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012, le comptable public assignataire est chargé, sous sa responsabilité, du recouvrement des titres de recettes émis par la commune,

A l'issue des actions de mise en recouvrement menées par le comptable public, certaines créances demeurent, chaque année, irrécouvrables. Cette irrécouvrabilité peut être soit temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans les cas des créances éteintes.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public lorsque, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur au seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes).

Il est précisé que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à meilleure fortune à une situation permettant le recouvrement,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de LOCHES a transmis une liste d'admission en non-valeur se décomposant comme suit et dont le détail est joint en annexe :

- Liste n° 6708360031

- Soit une somme totale de 12.90 €

Monsieur le Maire propose d'approuver l'admission en non-valeur des créances proposées pour un montant de 12.90 € et d'imputer la dépense correspondante au budget 2024 (article 6541 – créances admises en non-valeur).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette admission en non-valeur (n° 2024-07-D33).

- Carte cadeau pour le départ à la retraite d'un agent affecté aux services extérieurs

Monsieur le Maire rappelle que Madame BOIRON Nathalie, en poste au sein des services extérieurs de CHAMBOURG-SUR-INDRE depuis le 1^{er} avril 2003, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2024.

Au regard du service accompli, Monsieur le Maire propose de voter une participation à hauteur de la somme de 570.00 € valable auprès de la société de son choix.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette décision (n° 2024-07-D34).

- *Demande de remboursement de frais engagés par la Coopérative Scolaire*

CONSIDERANT que la kermesse du groupe scolaire « Jean Moulin » se déroule le vendredi 28 juin 2024,
CONSIDERANT le besoin de dernière minute relatif à l'acquisition de 8 kits de tir à l'arc,
CONSIDERANT que le compte ouvert auprès de la société « DECATHLON », sis Rond-Point de l'Hippodrome 37310 CHAMBRAY-LES-TOURS, n'est plus actif,

CONSIDERANT que, depuis 2 ans, il convient d'utiliser la plateforme « DECATHLON PRO » pour les collectivités territoriales,

CONSIDERANT que cette dernière ne permet que la commande en ligne et la livraison par colis des produits commandés de manière dématérialisée (plus de passage en magasin via un bon de commande pour retirer les produits),

CONSIDERANT la proposition de la Coopérative Scolaire de faire l'acquisition dudit matériel pour la municipalité en contrepartie du remboursement intégral de la somme engagée (virement bancaire) pour ces achats afin de pallier les délais de commande dématérialisée et surtout de livraison,

CONSIDERANT la facture n°1 24 0200 0004003125 en date du 26 juin 2024 fournie par la Coopérative Scolaire, d'un montant de 266.67 € H.T.T, soit 320.00 € TTC,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le remboursement de la somme de 320.00 € avancée par la Coopérative Scolaire sur la base de la facture précitée.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette décision (n° 2024-07-D35).

- *Demande d'annulation partielle d'un titre de cantine*

CONSIDERANT le dossier d'inscription déposé en date du 25 septembre 2023 auprès des services administratifs municipaux,

CONSIDERANT le Règlement Intérieur de la restauration scolaire révisé en date du 05 avril 2023 et applicable à compter du 1^{er} septembre 2023,

CONSIDERANT le titre n° 107 /2024 d'un montant de 154.50 € pour le mois de février 2024, émis en date du 26 février 2024, équivalent à la tarification en cours pour l'inscription de 3 enfants au forfait mensuel unitaire de 51.50 €,

CONSIDERANT la lettre de relance émis par le Service de Gestion Comptable de LOCHES en date du 27 mai 2024,

CONSIDERANT la missive en date du 05 juin 2024 de Madame Anne JOUANNEAU, référente R.S.A au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale Loches Sud Touraine, relative à une dette indue du fait que les enfants concernés par ledit titre n'auraient pas fréquenté le service de restauration scolaire au cours du mois de février 2024,

CONSIDERANT les états de présences des 3 enfants enregistrés par les services de l'Education Nationale et les services municipaux en charge de la restauration scolaire : 1^{er}, 02, 05, 06, 08 et 09 février 2024 (soit 6 jours au total),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, **à titre exceptionnel**, de procéder à l'annulation partielle du titre précité en procédant à la proratisation du forfait mensuel (prix unitaire = 51.50 €) selon le temps de présence effectif des 3 enfants, soit :

- Une annulation partielle du titre 107/2024 à hauteur de la somme de 90.30 €
- Une facturation réelle du titre 107/2024 à hauteur de la somme de 64.20 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette décision (n° 2024-07-D36).

- *Décision du Maire n° 02/2024 (passage au Compte Financier Unique – C.F.U. en 2024)*

Monsieur le Maire fait part de la décision prise quant à la substitution du C.F.U. au Compte Administratif et au Compte de Gestion pour l'exercice budgétaire et comptable 2024.

- *Décision du Maire n° 03/2024 (bail professionnel / cabinet kinésithérapeute)*

Monsieur le Maire fait part de la décision prise relative à la conclusion d'un bail professionnel pour le cabinet de kinésithérapie à la date anniversaire du contrat de location en cours, soit le 1^{er} juillet 2024.

3. Questions diverses

Logement « école » / type2

Ce dernier est toujours vacant. Une personne intéressée s'est désistée suite à l'attribution d'un autre logement correspondant plus à ses attentes. Néanmoins, une autre personne doit visiter le bien prochainement.

Référents « E.R.R.E. »

Mesdames CASTILLE et JEANVOI indiquent avoir été destinataires de l'invitation à la journée de formation qui se déroule le à SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS le jeudi 18 juillet prochain.

Néanmoins, Madame JEANVOI précise que le contenu a déjà été abordé lors de précédentes réunions auxquelles elles ont participé.

Elections législatives

Monsieur le Maire rappelle que le planning du dimanche 07 juillet 2024 (08h à 18h) a été diffusé à l'ensemble des élus et qu'aucun changement n'est à noter à ce jour.

Fête de la musique

Monsieur le Maire souligne la volonté du nouveau bureau du Comité des Fêtes de relancer les manifestations de l'association. Néanmoins, la météo n'était pas au rendez-vous pour ce traditionnel rendez-vous.

La séance est clôturée à 21h15.

*Dates du prochain conseil municipal :
mercredi 11 septembre 2024 à 20 h 00*

PROCES VERBAL DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

SIGNATURES

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

La secrétaire de séance



JEANVOI Nicole

